

**BON DE COMMANDE "GUICHET UNIQUE"**  
Campagne 2020/2021 (du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021)

<p align="center"><b>Cadre réservé aux mineurs et majeurs sous tutelle</b></p> <p>Autorisation de chasser accordée par :</p> <p>Père/Mère/Tuteur* : .....</p> <p>Juge de tutelles* : .....</p> <p>A ....., le .....</p> <p>Signature obligatoire</p>	<p>NOM : .....</p> <p>Prénoms : .....</p> <p>Dans l'ordre de l'état civil</p> <p>Adresse : .....</p> <p>.....</p> <p>Date de naissance : .....</p> <p>Lieu de naissance : .....</p> <p>Tél : ..... Portable.....</p> <p>Tél étranger : .....</p>
<p><b>Vous souhaitez recevoir nos informations, inscrivez-vous à la newsletter via le site <a href="http://www.fdc67.fr">www.fdc67.fr</a></b></p>	

**CADRE A - Références du permis de chasser**  original ou  duplicata ou  permis étranger (joindre une copie)

N° ..... délivré le / / (à remplir obligatoirement)

Par  préfecture de : ..... Département :  OFB  Pays (si permis étranger) : .....

Si vous avez fait établir un duplicata : N° : ..... délivré le / /

**CADRE B - Type de validation** (cochez la case correspondante) et indiquer les dates

<p>❖ <b>Validation temporaire départementale 67</b></p> <p>★ 3 jours du ..... au ..... <input type="checkbox"/> <b>59,27 €</b></p> <p>★ 9 jours du ..... au ..... <input type="checkbox"/> <b>87,36 €</b></p> <p>❖ <b>Validation temporaire départementale 68</b></p> <p>★ 3 jours du ..... au ..... <input type="checkbox"/> <b>60,27 €</b></p> <p>★ 9 jours du ..... au ..... <input type="checkbox"/> <b>89,36 €</b></p> <p>❖ <b>Validation temporaire départementale 57</b></p> <p>★ 3 jours du ..... au ..... <input type="checkbox"/> <b>58,27 €</b></p> <p>★ 9 jours du ..... au ..... <input type="checkbox"/> <b>85,36 €</b></p> <p>❖ <b>Validation temporaire départementale 88</b></p> <p>★ 3 jours du ..... au ..... <input type="checkbox"/> <b>62,27 €</b></p> <p>★ 9 jours du ..... au ..... <input type="checkbox"/> <b>93,36 €</b></p>	<p><b>Pour tout autre souhait de validation</b></p> <p> <b>03 88 79 12 77</b></p>
---	---

**CADRE C - Contribution "Sanglier" – à remplir uniquement si vous avez rempli le cadre B**

	<b>3 jours</b>	<b>9 jours</b>
❖ Contribution "sanglier" FIDS (67 – 57 – 68)	<input type="checkbox"/> <b>18,00 €</b>	<input type="checkbox"/> <b>35,00 €</b>

**MONTANT TOTAL A REGLER (Cadres B + C) :** ..... €

Pour chasser la bécasse, je souhaite :

Un carnet Bécasse papier

Un compte numérique (CHASSADAPT) à ouvrir sur une application Smartphone

Aucun carnet

**Un seul choix possible.**

**Modes de règlement :**

Chèque bancaire à l'ordre de la "Régie FDC 67"

Virement (prière d'indiquer le nom dans le virement) (délai de 4 à 5 jours) avec l'IBAN ci-dessous :

Banque	Guichet	N° compte	Clé IB	Domiciliation
10071	67000	00001005630	79	TPSTRASBOURG

IBAN (International Bank Account Number)						BIC	
FR76	1007	1670	0000	0010	0563	079	TRPUFRP1

**Validez par internet, payez par carte bancaire et imprimez votre volet de validation en ligne : [www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr)**

**ATTENTION : les espèces ne sont plus acceptées (L'Etat ne permet plus ce mode de paiement pour les régies)**

Je soussigné.e

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la **déclaration des causes d'incapacité** ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, figurant au verso, ne m'est applicable ;
- déclare sur l'honneur souscrire un **contrat d'assurance français** en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse ;
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence de la présente demande et dans les conditions indiquées ;
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse pour la saison 2020-2021.

Fait à ....., le .....

**Signature obligatoire**

## DECLARATION

### des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L.422-10 du Code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du Code pénal (deux ans de prison et 30 000 € d'amende).**

## QUELQUES INFORMATIONS

### 1. Envoyer votre bon de commande accompagné du règlement à :

**FDC 67 "Guichet Unique" – Espace Chasse et Nature  
Chemin de Strasbourg – 67170 GEUDERTHEIM**

### 2. La contribution "sanglier" :

→ Elle est due une seule fois pour chasser dans les 3 départements à droit local (67 – 68 et 57).

→ Territoire contigu : le territoire où vous chassez doit être détenu par le même détenteur, d'un seul tenant et à cheval sur lesdits départements.

### 3. L'attestation d'assurance :

→ N'oubliez pas de la renouveler avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020, glissez-la dans votre permis de chasser, elle peut vous être demandée à tout moment au cours d'une action de chasse.

Pour les étrangers, il est conseillé de prendre une assurance chasse en France afin d'être en conformité avec la législation française : "responsabilité civile **illimitée**".

### 4. ATTENTION :

→ Veillez à bien remplir votre bon de commande. Une fois votre validation saisie elle ne pourra plus être modifiée. Toute modification sera payante.

→ Pensez à nous renvoyer votre Carnet Prélèvement Bécasse de la saison écoulée, même si vous n'avez pas prélevé de bécasse.